



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 21 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

	Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
	Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
	M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
	Mme Christiane Guillemette	Conseiller	siège no 5
Absentes:	Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
	Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Dolorès Beuchesne secrétaire-comptable en remplacement de Mme Lucie Gravel directrice générale.

Aucun citoyen dans la salle

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2019
4. Présentation du projet de règlement de taxation pour 2019
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire.

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption du budget 2019

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal ont été respectées;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019:

REVENUS

Taxes générales :

Taxes foncières	209 511\$
Tarifcation pour services :	
Matières résiduelles (ordures et recyclages)	51 951 \$
Sécurité publique	56 957 \$

2019-01-010



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

<u>Paiement tenant lieu de taxes</u>	
Compensation terres publiques	9 004\$
Bonification compensation immeuble	2 000\$
Compensation immeuble éducation	18 000\$

Autres services rendus 9 300 \$

Autres revenus 47 680\$

Transfert ententes et partages 503 597\$

Total **908 000\$**

DÉPENSES

Administration générale	172 094\$
Sécurité publique (police)	26 500\$
Sécurité publique (pompier)	30 457\$
Transport routier	107 417\$
Hygiène du milieu	51 951\$
Urbanisme et développement	70 270\$
Loisir et culture	93 506\$
Cimetière	1 405\$
Immobilisations à même les revenus	438 800\$

Affectation Surplus (60 000.00\$)
Montant réservé de 2018 (24 400.00\$)

Total **908 000\$**

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 589 581.00\$ dollars;

ATTENDU QUE la valeur d'évaluation imposable est de 32 102 300\$ dollars;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale de 0.6526 du 100 \$ d'évaluation imposable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget 2019 soit accepté tel que présenté par le maire;

QU' une taxe foncière générale de 0.6526 du 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

4. Présentation du projet du règlement de taxation pour 2019


Le projet du règlement de taxation 2019 a été présenté.


8. Période de questions

9. Fermeture de l'assemblée

Mme Joannie Langlois propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 heures 40.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Dolorès Beauchesne secrétaire-comptable.

2019-01-011

2019-01-012